

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Séance du 28 mars 2024

Avis sur la demande d'autorisation de travaux dans la réserve naturelle nationale des étangs des rigoles d'Yveline

Suite à la présentation de la demande d'autorisation de travaux pour le réaménagement d'une passerelle dans la réserve naturelle nationale (RNN) des étangs des rigoles d'Yveline par Joanne Anglade, garde-conservatrice de la RNN, lors de la séance du 28 mars 2024 par le CSRPN émet l'avis suivant.

Pour rappel,

Suite au vandalisme d'une passerelle piétonne en bois l'été 2022, sur la commune de Trappes (78) dans la réserve naturelle nationale des étangs et rigoles d'Yveline, des travaux de sécurisation d'urgence ont été effectués pour garantir la sécurité du public circulant sur le sentier de la réserve. Cependant ces réparations ne sont pas pérennes, ce pourquoi il est envisagé de réaménager rapidement cette passerelle qui passe par-dessus un fossé.

Une partie du sentier pédagogique située au-delà de la passerelle n'est pas accessible par les véhicules de secours, les engins agricoles d'entretien ou les véhicules de services. La passerelle existante ne permet pas leur passage. Aussi, afin d'améliorer la sécurité du sentier et permettre l'accès aux secours, les travaux ont pour objet de remplacer la passerelle par un passage en grave busé dans la continuité du sentier pédagogique.

Ces travaux modifient l'état ou l'aspect de la réserve et nécessite une autorisation au titre de la réserve naturelle nationale.

Avis avec recommandations du CSRPN,

Le cahier des charges des travaux est cohérent par rapport aux enjeux écologiques de la zone impactée :

- diminution des impacts en respectant les cycles de vie des espèces,
- pas d'espèces à enjeux ou protégées impactées par les travaux,
- faible durée des travaux (1 semaine),

- emprise du projet sur une zone déjà entretenue et régulièrement empruntée y compris par des véhicules de services pour accéder à la passerelle,
- pas d'apport de terre extérieur,
- stockage temporaire des matériaux en réserve (1 journée au maximum),
- suivi du chantier assuré par les agents de la réserve,
- avis favorable du comité scientifique de la réserve.

Toutefois, le CSRPN recommande :

- d'utiliser de la grave siliceuse plutôt que de la grave calcaire pour limiter son impact sur le sol (PH, composition, réaction chimique, etc.),
- de choisir une buse de forme carrée, plutôt que ronde, facilitant ainsi le passage de la faune sauvage.

Avis du CSRPN d'Île-de-France

Adopté à l'unanimité

Séance du 28 mars 2024

Le CSRPN, à l'unanimité, rend un avis favorable à la demande d'autorisation de travaux pour le réaménagement d'une passerelle dans la réserve naturelle nationale (RNN) des étangs des rigoles d'Yveline assorti des recommandations précitées.

Fait à Vincennes, le 02 avril 2024

Le Président du Conseil scientifique régional
du patrimoine naturel d'Île-de-France
Jean-Philippe SIBLET

